

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 19 JUIN 2017 A 18h00 - VOUZIER

Ayant pouvoir de vote : Mme Patricia LESUEUR, Mme Agnès MERCIER et M. Claude ADAM, M. Tony BESANCON, M. Roland CANIVENQ, M. Dominique CARPENTIER, M. Jean Pierre CORNEILLE, M. Yann DUGARD, M. Philippe ETIENNE, M. Olivier GODART, M. Christophe MANCEAUX, M. Frédéric MATHIAS, M. Jean Yves PIC, M. Jean Pol RICHELET, M. Francis SIGNORET et M. Benoit SINGLIT.

Représenté : M. Michel MEIS donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET

Absents excusés : M. Jacques BOUILLON, M. André MALVAUX, M. Claude DEBOURCES, M. Vincent FLEURY, Mme Françoise PAYEN, M. Ludovic PHILIPPE

Absente non excusée : Mme Régine BRUSA

Personnel communautaire présent : M. Léo MAKSUD, Directeur Général des Services, Mme Karine ODIENNE, Directrice Générale Adjointe, Stéphanie AUBURTIN, Assistante de Direction.



M. le Président remercie les membres du Bureau communautaire de leur présence.



Mme MERCIER est désignée secrétaire de séance.



1) HABITAT : Examen des demandes de subventions pour rénovation de toitures/façades

Mme ODIENNE présente au Bureau communautaire les dossiers de demande de subvention pour la rénovation de toitures et façades afin qu'il en délibère, conformément à la délibération qu'il détient.

Prénom Nom	Adresse de résidence	Type de propriétaire	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
Mme ORTEGA Jeanne	11 Rue de Condé 08400 VOUZIER	PO	Toiture	19 938,84 €	10 000,00 €	1 500,00 €
Mme DEVER Chantal	31 Rue Principale 08240 BELLEVILLE ET CHATILLON SUR BAR	PO	Toiture	11 458,13 €	7 924,14 €	1 188,62 €
M. Mme LECROQ Philippe	42 Rue d'ORTHEZ 08250 MARCQ	PO	Toiture	16 947,70 €	10 000,00 €	1 500,00 €
M. Mme MOUTON Denis	1 Allée des Lilas 08400 CHALLERANGE	PO	Toiture	9 808,26 €	9 808,26 €	1 471,24 €
M. GALLOIS Jean David	61 Rue Bournizet 08400 VOUZIER	PO	Toiture	13 105,10 €	6 187,05 €	928,06 €
TOTAL				71 258,03 €	43 919,45 €	6 587,92 €

Montant total attribué en 2017 au titre de ce dispositif :

Toiture	19 063,36 €
Façade	2 275,66 €

A l'unanimité, le Bureau ATTRIBUE les subventions telles que présentées ci-avant.

2) AGRICULTURE: Proposition de Convention de moyens 2017 avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes

Depuis le 1^{er} avril 2015, la 2C2A dispose d'une convention cadre avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction sans que la durée totale ne puisse excéder cinq ans.

Les objectifs inscrits dans cette convention sont les suivants :

- l'installation et le renouvellement des générations dans l'objectif de favoriser le maintien des sièges d'exploitation sur le territoire en mettant en relation les cédants et les candidats, en accompagnant les cédants.
- la création et le maintien des emplois (18 % des emplois sur l'Argonne ardennaise relèvent de l'activité agricole) en développant notamment des actions permettant la diversification, identifiée comme un outil permettant d'atteindre ces ambitions.

Chaque année se déclinent des conventions de moyens qui fixent les actions et la participation financière de la 2c2a.

En 2016, la participation prévisionnelle de la 2C2A a été de 12090 € pour les actions suivantes

1. Dans la continuité des actions engagées en 2015, accompagner les cédants, mettre en relation cédants et candidats, favoriser le maintien des sièges d'exploitation sur le territoire de l'Argonne Ardennaise, l'installation sur des structures atypiques, créatrices d'emplois et de valeur ajoutée
2. Encourager la création d'emplois dans les exploitations et accompagner les exploitants dans leur démarche, répondre à une problématique de main d'œuvre dans les exploitations, notamment celles relevant de l'élevage
3. Animation de la commission Déchets ménagers, Environnement, Agriculture et Eolien, pour la partie Agriculture
4. Mettre en place un produit identitaire sur le territoire, créer de la valeur ajoutée sur le territoire en mettant en place une filière, favoriser la diversification agricole par la mise en place d'un outil de transformation collective

Compte tenu des actions non réalisées en entier, ce sont finalement 9 900 € qui ont été versés.

Suite à une réorganisation des services de la Chambre d'Agriculture, une référente a été désignée pour être l'interlocutrice privilégiée de la 2C2A. Elle est chargée de coordonner les actions de la chambre.

Ainsi, début juin, ont été proposées des actions à mettre en œuvre en 2017 afin de préparer la convention de moyens pour 2017.

Madame ODIENNE présente les actions proposées :

Action 1: Suivi de l'opération du Repérage Agricole Territorial et étude du foncier

Rappel : le repérage agricole sur Buzancy et Le Chesne a marqué un engagement en faveur de la transmission et l'installation en agriculture.

En 2013, le RAT est lancé qui a permis jusqu'à aujourd'hui de rencontrer 67 cédants, 39 inscriptions au Répertoire Départ Installation, et 22 entretiens avec des candidats à l'installation, Le principal frein à l'installation ou à la transmission est le foncier.

Propositions :

- Reprendre contact avec tous les actifs rencontrés en 2013 et toujours en activité (50 exploitants de plus de 55 ans sur une trentaine de communes)
- Etablir un bilan pour établir un plan d'actions en fonction des retours
- Réaliser en parallèle une analyse du potentiel agricole des terrains identifiés lors de l'enquête foncière de 2016 et mise en relation cédants / candidats
- Eventuellement lancement d'un appel à candidature fin 2017

Cout global 6 000 € dont 3 000 € 2C2A

Action 2 : Accompagnement pour la création et le maintien de l'emploi salarié sur les exploitations agricoles

Rappel : Action lancée en 2015 à partir du constat du besoin de main d'œuvre salarié en agriculture.

2015 : Réunion de sensibilisation à l'embauche d'un salarié

2016 : Enquête sur les besoins en main d'œuvre des exploitations confirmant les constats

Propositions 2017 :

- Actions de sensibilisation vers l'emploi partagé : témoignage d'un groupement d'employeurs, élargissement du groupe d'agriculteurs intéressés via réseaux, analyse des besoins, accompagnement au recrutement
- Mise en relation entre salariés potentiels et exploitations agricoles : identification des exploitations en recherche de main d'œuvre, recherche active de salariés (pôle emploi, mission locale, lycées agricoles, bourse de l'emploi, mise en place d'un programme de formation)
- Accompagnement des demandeurs d'emploi : mise en place d'un dispositif de confirmation de projet professionnel avec un objectif minimum de 6 conclusions de stage en Argonne Ardennaise

Cout global : 10 000 € dont 4 000 € 2C2A

Action 3 : Animation de la commission

- Définition de thématiques à aborder, en lien avec les élus, en fonction des actions mises en œuvre, recherche d'intervenants si nécessaire
- Animation de la réunion
- Rédaction du compte rendu

Rythme à définir – 2 à 3 sur 2017

Cout global : 2 400 € dont 1 200 € 2C2A

La commission Agriculture, Environnement, Déchets ménagers et éolien, réunie le 12 juin dernier a remis un avis favorable à ces 3 actions et a proposé qu'une action relative à la restructuration parcellaire soit proposée.

Elle est présentée ci – après :

Action 4 : Restructuration parcellaire

Objectif : rechercher toute piste d'amélioration de la compétitivité des exploitations ardennaises permettant de disposer d'ilots de production plus opérationnels = échanges de cultures mais également échanges de propriétés et / ou baux

- Méthodologie : Opération réalisée à l'échelle d'un groupe maximum de 15 exploitations de l'ordre de 300 à 400 ha

La Chambre propose de rechercher un périmètre d'intervention sur lequel la 2C2A a des enjeux :

- Besoin de terrain pour réaliser une infrastructure (école, lagunage,...)
- Réorganisation de chemins pour développer le tourisme ou faciliter la circulation dans ou autour d'un village par exemple

- Opération sur 2017/2018 pour un cout global : 19 000 € - Part 2c2a = 3 000 € (opération test)

Le Bureau APPROUVE par 15 voix POUR et 2 ABSTENTIONS la proposition de convention de moyens 2017 avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes.

3) Présentation et autorisation de signature du Schéma Départemental des Services aux Familles

Madame Odienne expose le Schéma Départemental des services aux familles.

Début 2016, les intercommunalités ardennaises ont été associées à l'élaboration du Schéma Départemental des services aux familles (SDSF) mené conjointement par M. Le Préfet des Ardennes et M. Le Président du Conseil départemental des Ardennes puisqu'en 2015, une circulaire ministérielle relative à ces schémas a généralisé la mise en place à tous les départements.

Les orientations stratégiques des SDSF se déclinent autour de 6 priorités nationales :

- Réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant (accueil collectif et accueil individuel)
- Répondre aux besoins spécifiques des familles, en particulier l'accès des enfants en situation de handicap et des enfants des familles vulnérables
- Mailler progressivement le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité
- Renforcer l'articulation de l'accueil du jeune enfant et des actions de soutien à la parentalité
- Faciliter une action coordonnée des acteurs sur le territoire
- Améliorer l'information des familles sur l'offre disponible

La méthodologie a été la suivante :

Pré diagnostic par la CAF des Ardennes

Diagnostic partagé (CD08, EPCI) : la 2C2A a contribué uniquement à partir des données issues du RAM compte tenu qu'elle ne dispose que de cette compétence

Définition d'axes stratégiques :

- Procéder au travers du schéma à une analyse des besoins partagée afin de construire une offre adaptée à ces besoins
- Réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil de jeunes enfants, développer des services en direction de la jeunesse sur l'ensemble du territoire, avoir une attention particulière pour les familles les plus fragilisées
- Construire une offre d'accompagnement à la parentalité diversifiée et couvrant l'ensemble du territoire
- Mieux coordonner les actions « petite enfance, jeunesse, parentalité » dans une logique de continuité éducative globale
- Développer l'information en direction des familles

Elaboration de fiches actions à partir de 3 thématiques : Enfance, Jeunesse, Parentalité,

FICHES ACTIONS PARENTALITE

Axe 1 – Accompagner les parents et les reconnaître dans leur rôle de premier éducateur de leurs enfants

- Coordonner les actions des travailleurs sociaux des différentes institutions
- Faire converger les halte-jeux et LAEP
- Assurer la promotion des ludothèques, leur développement sur les territoires et améliorer leur fréquentation par familles
- Poursuivre le déploiement des CLAS
- Promouvoir les dispositifs d'aides aux vacances familiales

Axe 2 – Coordonner l'action des acteurs intervenant dans le domaine de la parentalité et améliorer leur lisibilité

- Promouvoir le service de Médiation familiale afin de développer ce service aux familles
- Mobiliser l'aide à domicile
- Soutenir les parents d'enfants handicapés
- Création d'un label « réseau parent 08 »
- Mettre en ligne le portail « Parents08 »
- Soutenir les parents dans l'accès aux outils numériques et leur permettre d'accompagner leurs enfants dans leur utilisation
- Renforcer la professionnalisation des acteurs intervenant auprès des familles

Ces 12 fiches désignent le CD, la CAF, la Fédération des centres sociaux et l'Education nationale en tant que pilotes.

FICHES ACTIONS ENFANCE

Axe 1 – Favoriser l'accès aux différents modes d'accueil pour tous

- Promouvoir le développement des places d'accueil dans les zones déficitaires
- Favoriser la mobilité des parents vers les dispositifs existants, notamment l'accès aux familles en démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle
- Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap ou avec des besoins particuliers

Axe 2 – Développer la qualité de l'Accueil (collectif et individuel)

- Développer la formation et le partage de pratiques entre les différents professionnels et acteurs de la petite enfance
- Améliorer la transition entre les modes d'accueil et l'école
- Optimiser l'accompagnement, le contrôle et le suivi des structures/et des assistants maternels
- Optimiser la coordination des acteurs et le travail en réseau
- Formaliser la coordination des acteurs Caf/MSA/CD et autres partenaires
- Promouvoir le développement des relais d'assistants maternels
- Mettre à jour l'information sur les structures et services et identifier les organismes ayant besoin de cette information

Ces 10 fiches désignent le Conseil Départemental, la CAF, la MSA, la Protection Maternelle Infantile en tant que pilotes. Les EPCI seront partenaires.

Pour ce qui concerne la 2C2A, son RAM a mis en place en grande partie ces actions.

FICHES ACTIONS JEUNESSE

Axe 1 – Co-éduquer

- Améliorer la qualité éducative en ACM (Accueil Collectif de Mineurs)
 - Développer et renforcer les compétences théoriques et pratiques des animateurs/animateuses du département

Axe 2 – Ouvrir le champ des possibilités

- Favoriser la mobilité – « 8 puissance 8 » ou « Ardennes puissance 8 »

Axe 3 – « La Fabrik de la Paix »

- La lutte contre les discriminations

Axe 4 – Les Promeneurs du Net

- Prévention des conduites à risques

Ces fiches actions seront pilotées par la CAF et / ou Familles Rurales.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser la signature de ce schéma et d'en désigner le signataire.

Le Bureau AUTORISE à l'unanimité la signature du Schéma Départemental et charge Monsieur SINGLIT Benoit de signer ce document le 28 juin 2017.

4) ADMINISTRATION GENERALE : Modification du plan de financement ingénierie 2017

Madame Odienne expose le dossier :

Le Bureau du 22 mai dernier a approuvé le plan de financement de l'ingénierie 2017 visant à solliciter un soutien financier auprès de la Région Grand Est.

Les postes suivants avaient été présentés : 50 % du poste de développeur économique (hors missions ORAC) et le poste de chargé de développement territorial (1 ETP) à compter du 1^{er} juillet 2017.

NATURE DES DEPENSES	DEPENSES	RECETTES	Montant
Poste de chargé de mission Développeur économique	28 810,00		
<i>Salaires, charges</i>	25 000,00	<i>REGION (40%)</i>	20 948,00
<i>Médecine du travail</i>	110,00		
<i>Frais déplacements</i>	500,00		
<i>Frais d'environnement</i>	3 200,00		
Poste de chargé de développement territorial	23 560,00	2C2A	31 422,00

<i>Salaires, charges,</i>	20 000,00		
<i>Médecine du travail</i>	110,00		
<i>Frais déplacements</i>	250,00		
<i>Frais d'environnement</i>	3 200,00		
TOTAL INGENIERIE 2017	52 370,00		52 370,00

Le conseil communautaire a décidé de créer une entente intercommunale avec la Communauté de Communes du Pays Rethélois pour partager un emploi de développeur(se) touristique.

La Région a confirmé qu'elle peut financer également le poste de développeur touristique à hauteur de 40 % des 20% consacrés à chaque intercommunalité. Aussi, il est proposé de modifier le plan de financement prévisionnel pour intégrer ce poste.

Il est aussi proposé de supprimer de la demande de financement le poste de développeur territorial puisqu'il va être proposé au Conseil Communautaire de recourir à un contrat d'apprentissage au 1^{er} septembre 2017. Les missions qui seront confiées relèveront en partie de la fiche de poste de développeur territorial. Aussi, il est décidé de ne pourvoir ce poste qu'en 2018.

Le Bureau APPROUVE à l'unanimité ce nouveau plan de financement et AUTORISE le Président à solliciter un financement auprès de la Région Grand Est au titre de l'ingénierie.

La séance est levée à 20h20.

Fait à Vouziers, le 11/07/2017

Le Président,

Francis SIGNORET

